

**NORME  
INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL  
STANDARD**

**CEI  
IEC  
55-2**

1981

AMENDEMENT 1  
AMENDMENT 1

1989-10

---

---

Amendement 1

**Câbles isolés au papier imprégné sous gaine  
métallique pour des tensions assignées inférieures  
ou égales à 18/30 kV (avec âmes conductrices en  
cuivre ou aluminium et à l'exclusion des câbles à  
pression de gaz et à huile fluide)**

**Partie 2: Généralités et exigences de construction**

Amendment 1

**Paper-insulated metal-sheathed cables  
for rated voltages up to 18/30 kV  
(with copper or aluminium conductors and  
excluding gas-pressure and oil-filled cables)**

**Part 2: General and construction requirements**

© IEC 1989 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission  
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland  
e-mail: [inmail@iec.ch](mailto:inmail@iec.ch) IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX  
PRICE CODE

**C**

*For prix, voir catalogue en vigueur  
For price, see current catalogue*

## PREFACE

La présente modification a été établie par le Sous-Comité 20A: Câbles de haute tension, du Comité d'Etudes n° 20 de la CEI: Câbles électriques.

Le texte de cette modification est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
20A(BC)115	20A(BC)122

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette modification.

Page 10

### 2.3 *Durée des défauts à la terre*

Remplacer le texte de ce paragraphe par le suivant:

Catégorie A: Cette catégorie comprend les réseaux où les défauts à la terre sont éliminés aussi rapidement que possible, mais en tout cas en moins de 1 min.

Catégorie B: Cette catégorie comprend les réseaux qui, en régime de défaut, continuent à être exploités pendant un temps limité avec une phase à la terre. Selon la Publication 183 (1984) de la CEI: Guide pour le choix des câbles à haute tension, cette durée ne devrait pas dépasser 1 h. Pour les câbles suivant la présente spécification, une période plus longue, mais ne dépassant en aucun cas 8 h, peut être tolérée. La durée totale des défauts à la terre par an ne devrait pas dépasser 125 h.

Catégorie C: Tout réseau n'entrant pas dans les catégories A ou B.

Voir le tableau XXII pour l'application à chaque tableau de construction.

Page 18

### 10.2.2 *Épaisseur*

Remplacer, page 20, le texte du dernier alinéa par le suivant:

Lorsque la gaine est appliquée sur un câble armé, l'épaisseur minimale mesurée suivant le paragraphe 13.3 de la Publication 55-1 de la CEI, ne doit pas être inférieure de plus de 0,2 mm à 80% de l'épaisseur nominale.

Pages 22 à 62

### *Tableaux I à XXI*

Remplacer la dernière note relative à l'utilisation par la suivante:

Se reporter au Tableau XXII comme guide d'application.